



Pôle Arbitres CD31 SITUATION DE RECLAMATION FICHE MEMO

Trois points importants lors d'une demande de réclamation :

1. QUI
2. QUAND
3. A QUI

1. Qui peut la déclarer ?

L'entraîneur ou le capitaine en jeu.

2. Quand peut-il la déclarer ?

- a) *immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté ;*
- b) *au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute supposée commise soit par un OTM soit par un ARBITRE.*

3. A qui peut-il la déclarer ?

A l'arbitre le plus proche au moment où le fait se produit

A la fin de la rencontre :

Le réclamant doit :

- *se rendre dans le vestiaire arbitre pour confirmer ou infirmer la réclamation dans les 20 min qui suivent la fin du match.*
- *remettre un chèque de 75 € à l'ordre du comité*
- *dicter sa réclamation au 1^{er} arbitre qui l'enregistre.*
- *vérifier les écrits et signer le verso.*
- *faire consigner si le capitaine en jeu adverse refuse de contresigner la feuille de marque.*
- *AUSSI signer dans la case sur le recto de la feuille.*

Qui doit faire un rapport INDIVIDUEL sur un formulaire type ?

Les arbitres (remis au 1^{er} arbitre)

Les OTM (remis au 1^{er} arbitre)

Sur une feuille :

Les entraîneurs (expédition sous 24 heures)

Les capitaines en jeu (expédition sous 24 heures)

Le 1^{er} arbitre doit expédier au Comité sous 24 heures la feuille, le chèque, les rapports des officiels.

Surtout souvenez-vous de rester calme et serein, il ne faut jamais s'affoler car la rencontre continue. Vous devez en effet arbitrer cette rencontre de la même manière avant comme après le dépôt de réclamation.